

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1667/SG/IAM portant convocation du collège électoral pour l'élection partielle à la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas et fixant les heures du scrutin du dimanche 28 septembre 1975.

n° 75-1667/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

25 août 1975

Numéro JO

n° 17 du 10/09/1975

Date du numéro

10 septembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le collège électoral de la première section de la circonscription de vote du District de Djibouti est convoqué pour le dimanche 28 septembre 1975, en vue de procéder à l'élection partielle d'un membre de la chambre des Députés. Art. 2.— Le scrutin se déroulera de 7 heures à 18 Heures. Art.3.— Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon la procédure d'urgence.